

**Activité 1 : Création de trois (3) studios d'enregistrement et de montage pour la production de
Cours en ligne ouverts et massifs-CLOM/MOOC et d'activités vidéo
Mise en œuvre en 2018**

La localisation de ces trois studios a été arrêtée par le Ministère ivoirien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et notification a été adressée aux responsables des établissements concernés :

- Université Alassane Ouattara, Bouaké
- Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa
- École normale supérieure, Abidjan

Néanmoins, l'utilisation du studio MOOC est ouverte également aux universités de proximité : dans le cas de l'Université Alassane Ouattara à Bouaké, le studio sera accessible aux équipes de l'Université Péléforo Gon Coulibaly, Korhogo ; dans le cas de l'Université Jean Lorougnon Guédé à Daloa, le studio sera accessible aux équipes de l'Université de Man à Man.

Une première sensibilisation et un premier repérage ont été effectués par les équipes de l'AUF et le rapport sera transmis à l'établissement retenu.

L'expertise et l'accompagnement sollicités pour la création d'un studio MOOC comprendront les éléments suivants :

- Une **mission d'expertise préalable** devra être conduite pour s'assurer de la faisabilité dans le lieu repéré au sein de l'établissement de la création du studio MOOC ;
- Un **cahier des charges techniques** le plus précis possible devra être réalisé (insonorisation, climatisation...) qui servira de base à l'appel d'offre auprès des prestataires locaux. Un avis sur les devis reçus sera demandé et transmis au comité de sélection des prestataires. Ce cahier des charges devra faciliter le suivi à distance et en présentiel de la réalisation des travaux pour le « partenaire », l'équipe de l'AUF et le correspondant désigné par l'établissement bénéficiaire du studio ;
- Les **spécifications techniques de tous les équipements** électriques, informatiques, sonorisation, tournage et montage, logiciels devront être communiquées afin que l'AUF puisse procéder aux appels d'offre. Un avis sur les devis reçus sera demandé et transmis au comité de sélection des fournisseurs. De même, après passation de la commande, dans le cas où le fournisseur proposerait une modification des équipements (rupture de stock ou toute autre raison valable), un avis sera demandé ;
- Des **missions de suivi de la réalisation des studios** devront également être conduites et faire l'objet de rapports factuels assortis de recommandations, points de vigilance, voire corrections des travaux en cours ;
- Des **modalités d'utilisation optimale du studio** adaptées au contexte ivoirien incluant les ressources humaines nécessaires seront proposées à l'établissement bénéficiaire (bonnes pratiques) ;
- Deux **programmes de formation** l'un destiné au responsable technicien du studio et le second destiné au technicien spécialisé seront proposés. **Ces formations se tiendront au sein de l'établissement partenaire à des dates arrêtées conjointement.** Des formations complémentaires locales peuvent être envisagées.